

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1495 à l'arrêté n° 1423 du 1^{er} septembre 1965 relatif à Sélection sénatoriale

n° 1423

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 septembre 1965

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Article 2

Au lieu de : « Les déclarations decandidatures déposées dans le Territoire pour le premier touride scrutin seront reçues au Cabinet, du Chef de Territoire jusqu'au 18 septembre 1965 à minuit. » Lire : « Les déclarations de candidatures déposées dans le Territoire pour le premier tour de scrutin seront reçues au Cabinet du Chef du Territoire jusqu'au 17 septembre 1965, à minuit ». Le reste sans changement, Le présent rectificatif sera communiqué, publié partout où besoin sera selon la procédure d'urgence.

Pour le Chef du Territoire et par délégation:Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.